

Extension de l'objet

Offre pour projet P2600565/01

<u>N° client</u>	<u>N° document</u>	<u>Notre référence</u>	<u>Centre de gestion</u>	<u>Date</u>	<u>Page</u>
896715	196934	Danche Janevska	41018	19 janvier 2026	1/5

Situation générale

Sur la base et dans un respect total des normes en vigueur et de l'ensemble de vos exigences et instructions, nous vous transmettons la présente offre

Objectifs de notre intervention

a. Décontamination/Désamiantage

Au vu de la présence de divers éléments amiantés MCA et des analyses nous proposons un désamiantage dans les règles de l'art, conformément à la directive CFST n° 6503, de décembre 2008, aux dispositions de l'OFEFP/EKAS/INRS et aux processus d'approbation SUVA/SABRA
Les cadres responsables de projets ont suivi des formations et sont reconnus « spécialistes en désamiantage CFST »

b. Traitement des déchets

Un tri est effectué afin de répondre aux exigences environnementales conformément aux législations actuelles sur les polluants du bâtiment – Lchim, LPE, Ochim, oRRchim et OTconst.
En ce qui concerne les déchets amiantés MCA, ils sont traités en décharge contrôlée pour matériaux inertes DCMI ou en décharge bioactive type E, selon le PHS et/ou PRC
Pour votre dossier, un document OMOD de suivi des déchets spéciaux type E vous est adressé

Offre pour projet P2600565/01

c. Santé et Sécurité au travail

BELFOR (Suisse) est une entreprise référencée SUVA et certifiée OHSAS 45001
Les moyens mis à disposition répondent aux normes en vigueur sur le territoire national

Prestations à charge du client

a. Avant travaux

- Dépose et manutention des éléments perturbateurs dans la zone à désamianter comprenant :
 - Mobilier
 - Eléments sanitaires (lavabo, WC, vasque)
- Mise à disposition d'un tableau électrique 32 A (minimum)
- Mise à disposition d'un raccord de prise d'eau
- Accès libres au chantier
- L'appartement ne peut pas être habité durant les travaux

b. Après Travaux

- Retouches éventuelles des parties de supports ayant reçu les fixations du confinement par agrafes, scotch, etc... et remise en état de cloisons ép. entre 3 et 8cm

Merci de nous signaler par écrit avant le début des travaux si des éléments ou matériaux en place sont à soigner particulièrement (exemple : cadre de porte, armoire, cloison etc...)

Un coût supplémentaire pourra être appliqué pour la protection des éléments en place, notamment si une protection supplémentaire est demandée afin de garantir leur préservation durant les travaux. Étant obligés de fixer les confinements sur l'existant, aucun recours ne sera accepté après coup.

c. Mesures finales / analyses libératoires VDI

Une fois le retrait des matériaux amiantés terminé, et conformément aux dispositions cantonales et/ou aux directives de l'OFEFP/SUVA un contrôle libératoire est nécessaire et obligatoire par la loi, pour libérer la zone et continuer les travaux en toute sécurité. Il s'agit d'une mesure d'air VDI 3492. Les VDI sont à charge du client.

Installation de chantier

- Création d'une zone VIE
- Applications des mesures de sécurités EPI
- Applications de la directive CFST 6503 (en raison des MCA)
- Elimination d'amiante avec zone de dépression et sas de décontamination
- Transports du personnel, des machines et des outils (aller et retour)
- Mise en place chantier, installations, annonces, élaboration du PRC et bilans aérauliques
- Confinements
- Elimination, décontamination d'éléments amiantés

Offre pour projet P2600565/01

- Démontage, séparation éléments, mise en doubles sacs, mise en bennes, décontamination, en zones confinées

Elimination des déchets

- Transport (arrivée et départ) de bennes fermées pour l'amiante, y compris taxes de dépôt.

Mesures d'amiante/analyses

Toutes les mesures sont effectuées conformément aux directives CFST et aux dispositions de l'OFEFP. Le plan des mesures doit être approuvé par les autorités compétentes (SUVA/SABRA)

Autorisation/Approbation SUVA/SABRA.

A. Processus complet

Lors de présence d'éléments amiantés faiblement agglomérés

- Evaluation des risques et PHS interne
- Annonce SUVA
- Etablissement et présentation du plan de retrait et confinement PRC
- Etablissement et présentation du plan de travail

B. Processus simplifié

Lors de présence d'éléments amiantés fortement agglomérés

- Evaluation des risques et PHS interne
- Etablissement du plan de travail

Délai

Début procédures d'approbation :	Dès l'adjudication et signatures des documents
Durée des travaux :	3-4 jours ouvrables
Remise des locaux :	Selon vos priorités

Offre pour projet P2600565/01

Présentation des coûts

CODE / DESCRIPTION	Qté	Montant
Rdc, séjour : colle de plinthe déposées		fr.
Rdc, cuisine : colle de plinthe déposées		
Rdc, cuisine : colle de faïence déposées		fr.
Rdc, WC : colle de plinthe déposées		
Rdc, WC : colle de faïence	10m2	
Rdc, hall : colle de plinthe déposées		fr.
Total H.T.		fr. 3'605.00
TVA 8.1%		fr. 292.00
Total T.T.C.		fr. 3'897.00

Les éléments non compris dans l'offre :

- Les frais d'intervention d'entreprises tierces
- Les frais d'analyses libératoires VDI

Garantie

- Certification ISO 9001
- Certification ISO 14001
- Certification OHSAS 45001
- Attestation de compétence du personnel
- Toutes attestations répondant aux exigences de notre secteur d'activité
- Sauf avis contraire de votre part dans un délai de 10 jours après réception du rapport VDI, ce dernier correspondra à l'acceptation des travaux.

Offre pour projet P2600565/01

Conditions

Facturation

- La facturation est forfaitaire établie sur la base de la présente offre et des analyses libératoires
- Nos conditions contractuelles ainsi que la liste de prix font partie intégrante de la présente offre
- Paiement à 30 jours nets

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance témoignée et de l'accueil réservé

Dans tous les cas, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité ou défendre la présente offre

Attentifs à vos ordres, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments